esch

esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2025

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 31 janvier 2025 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal :

Acte de vente du 31 janvier 2025 par devant Maître Jean-Paul Meyers entre la Ville et Monsieur Olivier KARL et Madame Almedina MALAGIC

Acte de vente par lequel la Ville vend aux acquéreurs Monsieur Olivier Karl et Madame Almedina Malagic, l'appartement situé au 1er étage, lot n° **324**, désignation cadastrale **324 Z A 01**, d'une surface utile de **71,49 m2**, comprenant 2 chambres-à-coucher, ainsi qu'une cave située au sous-sol, lot n° **134**, désignation cadastrale **134 Z B 81**, d'une surface de **6,76 m2**, en propriété privative et exclusive. Le tout étant situé dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Mont Blanc » sis à L-4071 Esch-sur-Alzette, **52, Rue Guillaume Capus**, inscrite au cadastre comme suit :

-Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord-
Numéro **2775/19600**, lieu-dit « Rue Guillaume Capus », place (occupée), bâtiment à usage mixte, contenance 0ha 50a 44ca,

en notant que le Vendeur s'engage à concéder aux acquéreurs un droit d'emphytéose sur la quote-part du terrain sur lequel le logement et ses accessoires sont construits, à compter de la date de signature de l'acte de vente pour une durée de 99 ans.

Le prix total de l'appartement étant de 434 301,53 €, la subvention étatique de 50 291,34 €, et la subvention communale de 22 473,87 €, le prix à supporter par l'acquéreur sera de **361 536,33 € TTC.**

La redevance annuelle à supporter par les acquéreurs, concernant le droit d'emphytéose, est fixée à 27 € pour un appartement, indexée sur la base 100 de l'indice de l'échelle mobile des salaires, soit actuellement **254,99 €** (indice de 944,43 points). Cette redevance est payable en une seule fois, sur présentation d'une facture, à la fin de chaque année à la Recette Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et ce pour la première fois à la fin de l'année 2025.

Article budgétaire
1/612/261300/14020 - Nonnewisen - Lot 6N - aliénation des biens fonciers - immeubles bâtis

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Jeremy BORGES VARELA
Agent administratif
Travaux Municipaux - Administration de l'Ingénieur
Biens Communaux
jeremy.borgesvarela@villeesch.lu
T +352 2754 3341